

À FAIRE DÈS MON ARRIVÉE

DÈS VOTRE ARRIVÉE

- Je me rends dans mon **logement de transition**.
- Je souscris à une **assurance responsabilité civile** et à une **assurance multirisque habitation**.

L'assurance responsabilité civile vous couvre en cas de dommages causés à autrui par accident.

L'assurance multirisque habitation vous couvre contre plusieurs risques liés à votre logement (incendie, dégât des eaux, tentative d'effraction...).

L'assurance volontaire accidents du travail/ maladies professionnelles

assurance est recommandée dans le cas d'une collaboration scientifique sans contrat de travail.

- Je souscris à un abonnement aux **services d'eau, de gaz et d'électricité**.
- Je souscris à un **abonnement téléphonique**.
- Je me procure un **justificatif de domicile**.

Si vous êtes **locataire**, il peut s'agir d'une facture de gaz ou d'électricité, d'une facture de téléphone, d'une quittance de loyer à votre nom et prénom datant de moins d'un an à la date de dépôt de la demande.

Si vous êtes **hébergé chez un particulier**, une photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge, une lettre de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez elle de manière stable et un justificatif de domicile récent (moins d'un an) au nom de l'hébergeant (original).

Si vous vivez à l'**hôtel**, une attestation du gérant ou du directeur de l'hôtel et un document officiel à votre nom indiquant la même adresse.

- Je m'assure d'être **en règle sur le territoire français**.

Ressortissants européens

Aucune démarche n'est nécessaire pour les ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen (EEE) et de Suisse, Monaco, Andorre et Saint-Marin.

Ressortissants non européens

Dans les 2 mois (60 jours) après mon arrivée dans l'Espace Schengen mais également dans les 3 mois (90 jours) qui précéderont l'expiration de votre premier visa et/ou titre de séjour, je me connecte à l'Administration numérique des étrangers en France (ANEF).

→ <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

- Je pense à m'inscrire auprès des **services consulaires** dont relève mon lieu de résidence.
- J'ouvre un **compte bancaire** et me procure un **relevé d'identité bancaire** (RIB).
- Je m'affilie au **système de sécurité sociale** et bénéficie de **l'assurance maladie** propre à mon régime et statut en France.

Je suis **chercheur salarié en France**, je dois m'enregistrer auprès de la **Caisse primaire d'assurance maladie** (CPAM).

Je suis **chercheur non salarié en France**, je dois (i) soit garder mon affiliation auprès de **l'organisme d'assurance santé de mon pays**, (ii) soit prendre une **assurance santé privée** et vérifier que je sois couvert pour la France.

- Au besoin, je souscris à une **assurance santé complémentaire**.

L'assurance maladie ne rembourse pas les frais de santé à 100%.

- Je déclare un **médecin traitant**.
- Je paye des **impôts sur le revenu**.

L'impôt est calculé par année civile : du 1er janvier au 31 décembre. Une déclaration de revenus doit être remplie chaque année (au printemps pour les revenus de l'année précédente).

Vous aurez besoin d'un numéro fiscal (formulaire no 2043 SD) après 180 jours de résidence sur le territoire français.

- Je me procure un **titre de transport en commun** pour faciliter mes déplacements dans l'agglomération rouennaise.

→ <https://www.reseau-astuce.fr/>

- Je prends contact pour connaître l'offre de **cours de français** dans mon établissement d'accueil.
- Je recherche un **logement de moyen ou plus long terme**.
